

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

-----

## Projet de mise aux normes et de modernisation de l'aéroport Sud de France de Carcassonne

-----

### Avis d'enquête publique portant sur les travaux de mise aux normes et de modernisation de la plate-forme aéroportuaire Sud de France de Carcassonne

-----

**Par un arrêté d'ouverture d'enquête publique n°158425 en date du 26 novembre 2013 :**

Il sera procédé pendant 33 jours consécutifs du 16 décembre 2013 au 17 janvier 2014 inclus à une enquête publique relative au projet de modernisation et de mise aux normes de la plate-forme aéroportuaire Sud de France sise sur le territoire de la commune de Carcassonne. Dans ce cadre, les travaux objets du projet portent (i) « *coté piste* », sur le réaménagement de l'aire de stationnement des aéronefs commerciaux afin que celle-ci soit plus éloignée de la piste principale de l'aéroport pour des raisons de sécurité aérienne et l'aménagement d'une aire de stationnement pour les hélicoptères, d'une part (ii) et, « *coté ville* », sur des aménagements pour une meilleure accessibilité de l'aéroport et une sécurisation des conditions de circulation concernant la voirie interne et le stationnement des véhicules d'autre part.

Pour cette enquête publique, M. Jean-Pierre BRACONNIER, directeur de société, retraité, et Monsieur Bernard DEWINTRE, militaire de carrière, retraité, ont été respectivement désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire et suppléant par le magistrat délégué à cette fin par le Président du tribunal administratif de Montpellier.

Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact (comprenant une étude « *biodiversité* »), une note de présentation non technique, accompagnées de l'information sur l'absence d'observations émises par l'autorité environnementale.

L'avis d'enquête est mis en ligne sur le site Internet de la Région Languedoc-Roussillon <http://www.laregion.fr>, à la rubrique « à votre service », ainsi que sur le site internet de la Mairie de Carcassonne.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans le lieu d'enquête visé ci-dessous:

Mairie de Carcassonne, Hôtel de Ville, 32 rue Aimé Ramond, 11835 CARCASSONNE Cedex 9

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en Mairie de Carcassonne, aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture des bureaux (hors jours fériés et fêtes locales) du lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h, et le vendredi de 8h à 12h30.

Les observations éventuelles sur ce projet pourront être consignées sur les registres d'enquête prévus à cet effet, déposés en mairie de Carcassonne ou être adressées par écrit en mairie de Carcassonne, à l'adresse suivante : Mairie de Carcassonne, Hôtel de Ville, 32 rue Aimé Ramond, 11835 CARCASSONNE Cedex 9, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Par ailleurs, toute personne peut demander des informations auprès du responsable du projet, la Région Languedoc-Roussillon, à l'adresse suivante :

M. Cyril Dall'Ava  
Responsable du Pôle Aéroports  
Service Infrastructures Aéroportuaires, Routières, Fluviales et du Numérique  
Direction des Transports et des Communications  
Région Languedoc-Roussillon  
Hotel de Région, 201 avenue de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex  
Tel : 04 67 22 98 11

En outre, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, demander communication du dossier d'enquête publique auprès du responsable du projet selon les modalités susvisées.

La Région Languedoc-Roussillon adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur au président du tribunal administratif de Montpellier. En outre, ces documents seront transmis à la Préfecture de l'Aude ainsi qu'à la Mairie de Carcassonne, qui les tiendront, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pendant la période susvisée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la Région Languedoc-Roussillon [Espace Capdeville, 417, rue Samuel Morse, 34064 Montpellier Cedex 2, Service des Infrastructures Aéroportuaires, routières, fluviales et du numérique] et consultables également sur le site internet de la Région Languedoc-Roussillon visé ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Régional de la Région Languedoc-Roussillon, en sa qualité de responsable du projet, se prononcera, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du Code de l'environnement.

Postérieurement à la déclaration de projet, la Région Languedoc-Roussillon déposera, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, une (ou plusieurs) demande(s) d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux visés ci-dessus. Les autorisations d'urbanisme seront délivrées par la Mairie de Carcassonne.